

II. On a délibéré aussi dans le Conseil sur le reglement des Limites de la France & de l'Empire, qui doit se faire dans des conferences à *Nancy*, Capitale du Duché de Lorraine. Ce reglement semble donner de l'inquiétude à quelques Princes d'Allemagne, & entr'autres à l'Electeur de Treves & au Margrave de Baden-Baden, qui ont envoyé à la Cour de France des personnes caractérisées pour y faire des représentations.

Le Reglement des Limites avec les Turcs est encore un article qu'on n'obmet point dans les conferences qui se tiennent à la Cour, à cause de plusieurs difficultés qu'il rencontre. Le Prince de Lobkowitz qui est arrivé à Vienne, retournera dans peu en Transilvanie, pour tâcher d'y mettre la dernière main. Ces difficultés regardent principalement le *Vieux-Orsova* & l'Isle d'*Ostrowa*, qui devoient passer aux Turcs, s'ils avoient pû détourner la Riviere de *Czerna* au tems marqué dans les Préliminaires, & qu'ils s'opiniâtrent à present à vouloir retenir, quoiqu'ils n'ayent pas rempli cette condition. Ceci considéré, & la chicane des Turcs à prétendre expliquer à leur avantage tous les articles du Traité de *Belgrade*, il paroît assez nécessaire d'augmenter les Fortifications de *Hermanshatt*, Capitale de la Transilvanie : Et c'est là également un article qui entre dans les conferences que tiennent les Ministres de l'Empereur sur la conjoncture presente.

III. Janibý-Aly-Bacha, Ambassadeur du Grand Seigneur, eut le 9. Septembre son audience publique du Comte de Harrach, Président du Conseil de guerre, dans la grande salle du Palais du feu Prince Eugene de Savoye situé près de